

Alarme d'immersion VISIPOOL - 100905



Référence (SKU) : PSC10261

EAN : 3700438400683

Réf. fournisseur : 100905

DESCRIPTION

Vous pouvez utiliser ce type de protection, lorsque l'implantation de la piscine par rapport à la résidence ou par rapport au lieu d'hébergement permet une intervention de secours dans le bassin en moins de 3 minutes. Forme et équipement du bassin : pour les piscines de forme originale ou dans le cas de grands bassins (proche de 12 x 5 mètres), seul un essai sur site permettra de vérifier la compatibilité de l'alarme avec votre équipement. Attention, certains équipements de piscines peuvent être incompatible avec le bon fonctionnement de l'alarme Visiopool (couverture, bâche, etc ...). L'alarme Visiopool n'est pas adaptée aux piscines autoportées à parois souples, aux piscines sans margelle, aux piscine miroirs, aux piscine équipées d'une plage immergée, (accès en pente douce) ou celle équipées d'une filtration à fort débit. Certains système de nage à contre courant ne permettent pas la réactivation automatique du système de détection d'immersion. Certains robots de nettoyage du type robot plongeur sont incompatible avec les systèmes de détaction d'immersion. En fonction de l'implantation de la résidence par rapport à la piscine il sera peut être nécessaire de déporter les signaux de sécurité, d'alerte et de défaillance pour qu'ils soient entendus depuis l'habitation. Un enfant se noie en moins de 3 min; aucun type de protection ne remplacera jamais la surveillanve et la vigilance d'un adulte responsable. Les types de piscines pour lesquelles les systèmes de détection d'immersion ne conviennent pas, natamment les piscine comportant un accès à l'eau autre qu'un accès de type échelle ou escalier, ou les piscine à accès par une plage (immergée ou en pente douce) qui ne peuvent être équipées par un système de détection de type immersion seul. La présence d'une bâche à bulles n'eat pas compatible avec le bon fonctionnement de l'alarme. Pendant le temps de réactivation automatique, l'adulte responsable doit surveiller le bassin en restant au bord (laréactivation se matérialise par le passage d'u voyant rouge au vert. En mode surveillance, le dispositif d'alarme adapte sa sensibilité aux conditions d'agitation du bassin .Au delà des limites de vent définies par la norme NFP90-301-1:2009 (4m/s), la sensibilité de l'alarme peut être diminuée. Les test au vent ont été réalisés selon les modalités de la normes. Redoublez de vigilance en cas de vent fort, de rafales de vent ou de mauvaise conditions meteorologiques, qui peuvent modifier la sensibilité de votre alarme.